

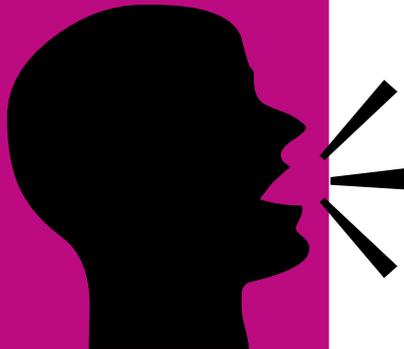
CTM

25 mars 2019

Compte-Rendu



Couvre-feu à Bercy



Il s'agissait du premier Comité Technique Ministériel convoqué par le secrétariat général depuis les élections professionnelles qui ont conforté la place de **Solidaires Finances** comme première fédération. Ce 25 mars, point de ministre à l'horizon, une fois encore, pour le présider. Comme si la vie des personnels des ministères économiques et financiers était dans la période un long fleuve tranquille. Mais il fallait absolument valider une série de textes de portée diverse alors que depuis plusieurs mois la tension et l'inquiétude s'amplifient au ministère quand à son avenir et que se multiplient les petites phrases assassines à l'encontre des missions (et donc des agents) de Bercy. Désinvolture, mépris de la situation.

C'est donc la Secrétaire générale des MEFs qui était chargée de réguler les débats. Sans doute pensait-elle expédier l'ordre du jour en deux coups de cuillère à pot. C'était sans compter sur la délégation de **Solidaires Finances**, bien décidée à donner à cette instance là une tonalité un peu nouvelle.

Nous y avons convié plusieurs « expert.e.s ». Formule consacrée du dialogue social désignant des intervenant.e.s dont la convocation est demandée par les élu.e.s pour apporter leur expertise sur les sujets soumis à délibération. Nos expert.e.s n'avaient pas vocation, cette fois-ci, à se pencher sur les décrets et arrêtés sur lesquels le CTM devait émettre un avis. Non, ils et elles étaient là pour témoigner de leur quotidien de travail dans leurs différentes administrations et dans l'exercice de leurs missions de service public. Pas de posture syndicale dans le discours, du vrai, du réel, du vécu. Tout ceci loin, très loin a-t-il semblé à la mine de nos hauts responsables administratifs, de leurs propres préoccupations et même de leur connaissance véritable de la vraie vie. Ou quand la technocratie est confrontée au réel ! Les interventions de nos collègues ont particulièrement marqué les esprits... Sans doute sans vraiment les imprimer. Mais qu'importe, la parole a été donnée à des agent.es dont le quotidien révèle un véritable attachement, le véritable sens du service public qui habite une grande, une très grande majorité des agent.e.s des ministères économiques et financiers. **Un attachement et un sens qui sont le cadet des soucis de cette haute hiérarchie complice de la volonté gouvernementale de détruire le service public et la Fonction publique.**

Elles et eux, de toute façon, retrouveront bien à se « recaser » quelque part !

Points à l'ordre du jour

1. **Création du service d'enquête judiciaire des finances (la police fiscale)**
2. **Projets de textes fixant le statut particulier des administrateurs et inspecteurs généraux de l'INSEE,**
3. **L'aménagement et la « réduction » du temps de travail de certains personnels de l'Agence française anti- corruption.**

Liminaire

Oserions-nous dire que « nous vivons une époque formidable » ?! Le pays est en proie à une contestation sociale inédite, tant sur le fond que sur la forme. La demande de justice fiscale et de justice sociale a rarement été aussi fortement exprimée tout autant que celle de services publics répondant aux besoins exprimés.

Les pouvoirs publics estiment avoir répondu définitivement aux revendications en saupoudrant 10 milliards d'euros dans les poches des contestataires, sans pour autant envisager la moindre inflexion de leurs politiques sociales et économiques. Au contraire, bien abrités derrière les paravents du grand débat national et les fumées des gaz lacrymogènes, ils s'appliquent à un détournement du sens des revendications exprimées et à une destruction méthodique de tous les outils susceptibles de répondre véritablement aux attentes de nos concitoyens.

Cerise sur le gâteau, l'exécutif déploie des dispositifs répressifs et attentatoires aux libertés publiques sous prétexte de lutte contre les violences qui émaillent, de samedi en samedi, les manifestations.

Solidaires Finances ne saurait cautionner ou approuver ces violences qu'il ne faut pas confondre avec ce qui anime l'immense majorité de celles et ceux qui manifestent. Pour autant, Solidaires Finances condamne l'autoritarisme du pouvoir, des pouvoirs, tout autant que la violence sociale générée par leurs choix et leurs orientations politiques. Nous réaffirmons le droit de manifester dont nous entendons bien user et abuser. Il doit être garanti. Interdire les manifestations n'est pas la solution et ne fera qu'accroître dangereusement le mécontentement contre les politiques antisociales du gouvernement.



De décisions erratiques en choix contestables, nous glissons lentement, mais sûrement, vers une société dans laquelle le rôle et la place de l'État se cantonneraient à ses missions dites régaliennes, armée, police, justice, au service de la protection des intérêts de la minorité qui se goinfre et pour réprimer la majorité qui crève et qui se rebelle.

Cette inclinaison destructrice a des illustrations concrètes pour les ministères économiques et financiers et au-delà pour l'ensemble de la Fonction publique.

Les administrations de Bercy chargées du contrôle et de la régulation économique et financière (Douanes, CCRF, DGFIP) sont en voie de démantèlement, privées de moyens humains et budgétaires, contraintes par des décisions

législatives iniques, entravées par des choix administratifs contraires à l'intérêt général. L'indépendance de la statistique publique est remise en cause et l'INSEE est, elle aussi, frappée de plein fouet dans l'exercice de ses missions par les restrictions budgétaires et les restructurations. Pour la DGE, la transformation est déjà en route. Après la destruction du pôle 3E des DIRECCTE qui illustre parfaitement le sort qui va être réservé aux autres administrations de Bercy, quelles missions seront encore sacrifiées ?

Et au final, quel avenir pour l'ensemble des services supports et de centrale dans un ministère réduit à sa plus simple expression ?

Pour Solidaires Finances il serait inconcevable que ce CTM, fusset-il encore une fois boudé par les ministres, se limite à l'examen des points « dits techniques » à l'ordre du jour. Pas à l'heure où une énorme météorite, habilement pilotée par le gouvernement et par les responsables administratifs, est sur le point de s'écraser sur nous. Pas dans un contexte où, dans plusieurs secteurs fleurissent des mobilisations !

Les services publics sont un des ingrédients du ciment de la cohésion sociale. Leur destruction méthodique la fissure. L'exercice des missions de service public par des fonctionnaires titulaires et recrutés par concours garantit aux administrés l'égalité, la neutralité, l'impartialité. Sans cela, point de justice !

Derrière et en dehors des murs de « Bercy », il y a des femmes et des hommes qui souffrent et qui se sentent méprisés et abandonnés. Les pouvoirs publics décident de leur avenir sans jamais les consulter pas plus que leurs représentant.e.s. On leur vole leurs missions, on détruit le sens qu'ils veulent leur donner, on les précarise, on désarme leurs représentant.e.s.

Certaines, certains sont venue.s aujourd'hui témoigner de leur vécu quotidien pour vous faire comprendre ce qu'elles et ils vivent et ce qu'elles et ils veulent.





Je suis enquêtrice INSEE depuis 1990, en Lorraine plus particulièrement en Moselle secteur Bassin HOUILLER.

J'ai signé mon 1er contrat le 2 janvier 1990. J'ai travaillé de 1990 à ce jour à temps complet, j'ai cumulé jusque décembre 2012 pas moins de 862 contrats courts PIGE- CDD- AGENT VACATAIRE...selon les années.

J'ai réalisé pratiquement toutes les enquêtes de l'INSEE- recensement des communautés, emploi, patrimoine, santé, loyers et charges, frontaliers, ressources et conditions de vie, cadre de vie et sécurité.....

Au 1er janvier 2013, la loi Sauvadet et en particulier le NCEE (nouvelles conditions d'emploi des enquêteurs de l'Insee) a permis notre contractualisation. J'ai signé mon 1er CDI avec une ancienneté conservée de 22 ans catégorie 1 experte indice brut 456 INM 399. Ceux qui avaient moins de 6 ans ont signé des CDD de 3 ans renouvelables 1 fois puis CDI. Aujourd'hui, cette pérennité est menacée par le projet « NAUTILE » qui redécoupe et redéfinit les zones d'enquêtes et leurs charges respectives. Sachant que ce métier est « de terrain », avec des zones délimitées par rapport au domicile qui est notre résidence administrative. Les enquêteurs et enquêtrices sont dans l'incertitude pour leur avenir. Certains postes sont menacés. Et l'incertitude de qui est concerné pèse lourdement sur le moral.

Ce métier est de faire des enquêtes ménages. Le réseau est composé d'enquêteurs prix et ménages, moi je ne fais que des enquêtes ménage. C'est un métier majoritairement composé de femmes.

Nous rencontrons Monsieur tout le monde, des riches, pauvres, sympathiques, agressifs, heureux ou très en souffrance. Nous allons au domicile des enquêtés.e.s et nous travaillons parfois dans des milieux très insalubres. Notre représentation de l'institut, nous oblige à une constante maîtrise de soi.

Si à mes débuts les enquêtés étaient très civiques, aujourd'hui pour réussir une enquête, convaincre un ménage demande beaucoup d'énergie - difficultés sociales, disponibilité....

Les enquêtes sont obligatoires et nous devons enquêter les ménages tirés au sort et désignés. Les gens déménagent souvent, ne changent pas les noms sur les sonnettes, boîtes à lettres Bien souvent il faut faire une enquête avant l'enquête pour savoir qui habite le logement. Nous envoyons nous mêmes les lettres officielles.

La difficulté, c'est de réussir à obtenir des rendez-vous qui s'enchaînent sur toute la semaine. La disponibilité de beaucoup est surtout en fin d'après-midi, alors que notre temps de travail (temps plein 153h) est la conversion d'une somme d'enquêtes à faire, donc de ménages à enquêter et à enchaîner, alors que beaucoup veulent bien répondre mais que après 17H. Nous avons de plus en plus de travail administratif à faire qui n'est pas compté. Au début, je ne faisais que des enquêtes terrain, aujourd'hui je passe beaucoup de temps pour ce travail administratif.

Les immeubles nous rendent la vie impossible, combien de fois je me suis retrouvée devant une porte close, sans « vigik » ne pouvant même pas signaler mon passage par un avis déposé, puisque les boîtes à lettres sont derrière ces portes.

Une fois rentrés chez eux, les gens ne veulent plus être dérangés et souvent ne daignent même plus venir à la porte voir qui sonne.

C'est un métier de plus en plus difficile, les confidences, les colères, la souffrance, la misère, l'indifférence... Chaque enquête dure souvent plus d'1 heure de questionnement, sans compter le travail de relationnel avant et après. Il faut savoir recadrer sur le questionnaire alors que souvent ils parlent d'autre chose. Il faut les amener à répondre à toute question.

Les thèmes varient, et souvent les questions sont sensibles. Pour être crédible, il faut être très professionnel.le, toujours très courtois.e, souriant.e et patient.e, il faut une bonne connaissance de l'ensemble des sujets. Une complication supplémentaire, c'est le tirage d'un répondant au sein du ménage, et le proximi n'est pas autorisé. Nous pourrions passer l'enquête avec la personne de contact, malheureusement il faut absolument interroger l'individu dit KISH

Ne pas faire ressentir lorsqu'on rentre dans un logement les émotions causées par le ménage précédent. Savoir se faire incendier à une porte et sonner immédiatement à la suivante tout sourire. Il faut toujours prendre sur soi.

Nous sommes également des travailleuses, des travailleurs isolés.e.s, toujours seuls.e.s sur le terrain. Notre domicile et notre voiture sont nos postes de travail. Nous sommes également toujours d'astreinte, puisqu'à tout moment nous pouvons être rappelés.e.s par un ménage qui a reçu le courrier ou notre avis de passage. Toute enquêtrice, tout enquêteur vous dira qu'il est impossible de déconnecter avec le travail puisque notre bureau est chez nous et que nous l'avons sous les yeux en permanence.. Nous rentrons le soir chez nous sans avoir pu évacuer toutes ces difficultés.

Aujourd'hui les enquêtrices, les enquêteurs sont en mouvement de rétention depuis 1 an. Les frais ne sont remboursés que sur la base fonction publique au même titre que n'importe quel fonctionnaire qui ne se déplacerait qu'une fois dans l'année, alors que notre travail est d'être en permanence sur la route. Nous sommes des travailleuses, des travailleurs itinérants.e.s et dans notre statut il est indiqué « déplacements occasionnels ». Nous travaillons avec notre propre voiture sans en être dédommages

.../...

Moi, enquêtrice de l'INSEE



.../...

Nos salaires ne sont pas à la hauteur du travail de plus en plus difficile que nous faisons. Le climat social fait que nous sommes les 1ers à recevoir en pleine figure les reproches, la fatigue et la colère.

Après bientôt 30 ans de carrière, j'en suis à l'indice brut 450 sans prime.

Les contractuel.les n'ont pas de primes. Et moi j'ai la chance de travailler à temps complet et d'être catégorie 1 experte, alors que beaucoup de mes collègues sont à temps incomplet, donc... Mon salaire net avoisine les 1 800 €, desquels il faut déduire le crédit ude la voiture 370 €, l'assurance

complémentaire obligatoire et non remboursée par l'employeur 150 € l'année plus tous les frais de poste de travail à mon domicile. Il ne me reste qu'un peu plus de 1 300 euros de salaire une fois tous ces frais obligatoires déduits.

C'est très difficile !

Moi, agent de la DGCCRF



■ **Est-il normal que la DGCCRF supprime en la privatisant une de nos missions essentielles en termes de sécurité, je veux parler de la sécurité des aires de jeux qu'utilisent nos enfants ?**

Ainsi, notre administration concluait-elle l'enquête de 2017 :

« Ce sont 1389 établissements exploitant des aires de jeux qui ont été contrôlés (collectivités locales, campings, hôtels, restaurants, centres et parcs de loisirs...).

Dans 60 % des cas une anomalie a été relevée.

Le rapport de l'enquête nationale 2017 précisait que le niveau général de sécurité des aires collectives de jeux contrôlées en 2017 apparaissait, au vu des services chargés des contrôles, comme globalement positif. Dans certains départements, des équipements vétustes ou dégradés lors de précédents contrôles ont ainsi disparu.

Les services d'enquête expliquent ce phénomène par le maintien de contrôles réguliers et approfondis lesquels incitent les exploitants au suivi de leurs équipements”.

Il est relevé aussi que la fragilité financière de nombreux exploitants d'aires collectives de jeux, particulièrement les collectivités territoriales, n'incite pas au développement du recours aux organismes de contrôle privés et que quand ils sont sollicités c'est pour des missions "a minima”.

Ainsi, les propos surréalistes de notre secrétaire d'Etat, Mme Pannier-Runacher dans le Parisien d'aujourd'hui (le 25 mars 2019), qui cite en exemple de l'efficacité de la DGCCRF le contrôle de la sécurité des Parcs à trampoline, sont ressentis comme une provocation pour les agents.

■ **Est-il normal, encore, que nous exerçons des missions de contrôle de l'encadrement des promotions des produits alimentaires dans le cadre de la loi EGALIM portée et voulue par le ministère de l'Agriculture, sans que nous ne soyons habilités à le faire !?**

Malgré cela, notre DG nous enjoint de continuer à réaliser ces contrôles en tout illégalité ! Tout ça pour que le ministre de l'agriculture puisse claironner dans la presse que les agents de la DGCCRF vont réaliser 6000 contrôles dans le cadre de cette loi. De qui se moque-t-on ?

■ **Et enfin est-il normal que ce même ministre s'arroge le droit d'annexer la moitié des agents CCRF de terrain à la DGAL pour l'exercice des seules missions de sécurité sanitaire des aliments.** Cette déclaration, à peine et très timidement démentie par Bercy, sonne le glas de la DGCCRF et de ses missions de protection économique du consommateur.

.../...

Moi, agent de la DGCCRF

A l'heure où la hausse du pouvoir d'achat et la défense des citoyens les plus fragiles constituent les sujets les plus fréquemment cités dans les débats nationaux, l'abandon de la DGCCRF et de ses missions par Bercy et le gouvernement apparaît comme une décision incompréhensible aux yeux de nos concitoyens.

Et bien entendu, tous ces dysfonctionnements sont à mettre en perspective avec la présentation du nouveau plan stratégique de destruction de la DGCCRF. Celui-ci est particulièrement frappant : les organisations syndicales ont été destinataires d'une lettre de cadrage de la mission d'audit pilotée par Ernst and Young qui va « identifier les réglementations essentielles (saisir l'utilité intrinsèque des grandes réglementations et le coût économique que cela peut représenter)».



Est-ce à dire qu'un cabinet de consultants va décider quelles réglementations sont utiles et lesquelles on va appliquer ? N'est-ce pas plutôt à la représentation nationale de le faire ?

Quand en plus on réfléchit aux intérêts d'autres clients d'E&Y, comment ne pas se poser la question du conflit d'intérêts entre le conseil à la puissance publique et le conseil aux entreprises

se positionnant sur les missions abandonnées ou les marchés libéralisés ! Peut-être pouvons-nous poser ces questions à notre chef de service du soutien au réseau, n°2 de la DGCCRF, qui a travaillé pour E&Y de 2006 à 2012 et qui aujourd'hui dirige la réforme de la DGCCRF en compagnie de ce même cabinet.

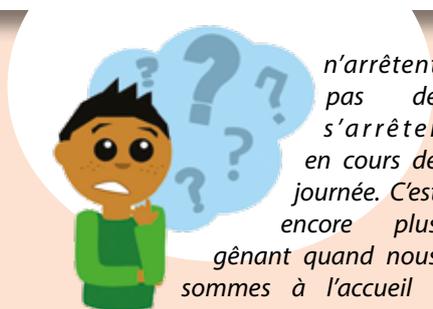
Moi, agent d'un SIE

Je suis agent administratif des Finances Publiques au Service des Impôts des Entreprises Paris 14, chargé de l'accueil. J'exerce au sein de la DGFIP depuis un peu plus de 4 ans.

Ce service a été fusionné le 1er janvier 2017 et compte aujourd'hui 32 agents. Cette fusion a créé une très mauvaise ambiance puisque les collègues ont été séparés pour travailler au sein de cellules spécialisées : une cellule pour l'accueil, une cellule pour la gestion, une cellule pour la CET, etc. L'organisation du service n'a pas arrêté de changer ces deux dernières années et a rajouté de l'instabilité et de l'insécurité : nous n'avons pas de cap clair et précis.

On peut ajouter à cette instabilité les suppressions d'emplois chroniques dont est victime la DGFIP, et l'on nous demande donc de faire toujours plus avec moins d'agents.

Je voudrais porter votre attention sur la très mauvaise qualité des applications informatiques dont nous disposons pour travailler au quotidien. Celles-ci



L'impression générale des services qui s'occupent de la fiscalité des entreprises est que l'État donne aux entreprises leur argent de poche. Par exemple, en matière de remboursement de crédit de TVA, notre service s'exécute de plus en plus vite et les statistiques sur les délais sont excellentes ! Pas étonnant, vu que plus aucune déclaration n'est contrôlée et que l'on demande à des contrôleurs des Finances Publiques de ne plus contrôler (avouez que c'est paradoxal) et de rembourser, rembourser, cliquer, cliquer...

Je ne parle pas du CICE ou du CIR, dont personne ne comprend vraiment les modalités d'attribution.

Bref, la France devient un paradis fiscal pour les entreprises !

Une nouveauté est apparue ces derniers temps : la numérisation des dossiers papiers ! Il ne manquait plus que ça pour mon service. Nous devons donc préparer tous les dossiers (opération très chronophage) pour les envoyer en fin d'année pour qu'ils soient numérisés. Nous n'avons pas envie de perdre du temps à ça, surtout quand on sait ce qu'il y a derrière tout ça : la délocalisation des services et le travail à distance.

Enfin, je voudrais finir mon propos en parlant de la situation générale de mes collègues des Services des Impôts des Particuliers qui travaillent dans l'incertitude la plus totale. Entre la fin de la taxe d'habitation et la fin de la déclaration de revenus obligatoire annoncée la semaine dernière, l'inquiétude et les questionnements sur l'avenir sont très vifs.

Moi, encore... Traductrice aux MEFs

Je commencerai par une date : 1885. En effet, c'est à cette date que l'on trouve le premier traducteur de langues étrangères au ministère des finances, qui était assimilé à un sous-chef de bureau.

C'est en 1969 qu'est créé le statut actuel des traducteurs : il est bi-ministériel et s'applique au corps du ministère des affaires étrangères et à celui du ministère de l'économie et des finances.

Nos deux corps célèbrent donc cette année leur 50e anniversaire !

Au fil de ces 50 années, le métier de traducteur a largement évolué, et je vais vous présenter brièvement notre activité :

Le corps des traducteurs compte 21 titulaires rattachés au centre de traduction dans la sous-direction du cadre de vie (au Secrétariat général), recrutés sur la base d'un concours très exigeant. C'est un corps jeune : la moyenne d'âge est de 46 ans, 3 agents ont été titularisés en 2018.

Les traducteurs sont au service de toutes les directions et agences des MEF, dont les besoins en traduction sont pérennes. Chaque année, environ 27 000 pages sont traitées par le centre.

Parmi les demandeurs les plus importants on trouve la DG Trésor, l'AFT, la DGDDI, la DGCCRF et la DGFIP : cette direction est à l'origine de plus de la moitié



des demandes de traductions. L'appui des traducteurs est essentiel dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales à l'international.

Les questionnaires d'évaluation remplis par nos demandeurs montrent qu'ils sont très satisfaits de la réactivité du centre de traduction et de la qualité de ses travaux. La compétence des traducteurs est reconnue : ils sont dotés d'une solide expertise dans les domaines d'intervention des MEF.

Nous traduisons notamment :

■ des dossiers fiscaux et douaniers tels que des dossiers de fraude et d'évasion fiscale, de recouvrement (par exemple dans le cadre de l'assistance mutuelle ou de procédures amiables) ;

■ nous traduisons des décisions de justice, des dossiers liés à la concurrence et à la consommation, des normes de comptabilité publique, des dossiers de successions, etc.

■ Nous traduisons aussi des textes destinés à être publiés (actes de colloque pour l'IGPDE, sites web des directions, brochures d'information de la DGFIP et de la DGDDI).

Compte tenu de la grande diversité et de la technicité des sujets traités, la révision des traductions permet de garantir la qualité des prestations et d'assurer la formation progressive des nouvelles recrues. Les traducteurs acquièrent ainsi au fil des années une expérience, un savoir et un savoir-faire précieux.

Les traducteurs s'adaptent aux nouvelles technologies telles que la traduction et la terminologie assistées par ordinateur. Ils jouent un rôle de conseil en matière de traduction automatique. Nous disposons d'une base de données terminologiques (Minefterm) (riche de plus de 80 000 termes) et nous appuyons aussi sur notre cellule de prétraitement linguistique (qui prépare notamment les rapports annuels tels que ceux de l'AFT, Tracfin, DGFIP, CNOCP, DGDDI...).

Professionnels exigeants, les traducteurs se forment en continu dans les domaines qu'ils traitent, et à de nouvelles langues quand le besoin se fait sentir.

Les traducteurs sont fiers de leur rôle de soutien aux directions. Depuis 50 ans, ils assurent une mission d'intérêt général au sein des MEF et ont un sens aigu du service public.

Compte tenu du rôle essentiel joué par le centre de traduction, les traductrices et les traducteurs demandent aux ministres de répondre par la négative à la saisine de la DGAFP proposant la mise en extinction de leur corps et de s'opposer à cette mise en extinction.



Création du service d'enquête judiciaire des Finances

Le projet présenté aujourd'hui est en quelque sorte un vieux compagnon de route pour **Solidaires Finances**. En effet, voilà longtemps que nous travaillons à l'ancrage de cette mission dans la sphère Bercy.

Concernant la Douane, toujours au titre des retours historiques, on saluera la réussite que fut le Service National de Douane Judiciaire (S.N.D.J.). L'action de ce dernier est saluée par le meilleur juge qui soit ... à savoir le juge (entendu au sens de monde judiciaire) lui-même ! Ce dernier est largement installé dans le paysage.

Mais il laisse la place au service ministériel. D'aucun peuvent y voir le sens de l'histoire. Ce point de vue n'est pas forcément inaudible, loin s'en faut.

Cependant, pour en revenir à l'actuel SNDJ, nous ne souhaitons pas que ce dernier soit ravalé au rang de simple marché-pied, pour le nouveau service en cours de construction.

S'agissant des grandes orientations, on peut en partager certaines. Ainsi, à propos de juge, et malgré les foudres de certains, le choix de confier la direction du service à un magistrat ne peut que nous satisfaire. Ce choix est à la fois emblématique et louable.

Ce qui est présenté aujourd'hui semble, pour partie, n'être qu'un point d'étape. Nous souhaitons avoir les perspectives à terme, notamment s'agissant des orientations générales, des volumes d'implantation et des implantations.

L'évolution en question est bien sûr importante, voire fondamentale. En effet, elle va influencer sur l'organisation générale de la lutte contre la fraude. Il faut également ici citer des évolutions de contexte, telle la judiciarisation de l'action de contrôle ou la montée en puissance du parquet européen ou du parquet national financier. Le « climat » loi ESSOC doit également être pris en compte.

Tout cela mis bout à bout, on peut aussi envisager les effets sur les structures de nature administratives. Nous rappelons que l'action judiciaire permet d'aller bien plus loin sur un certain nombre de dossiers, mais qu'elle n'a pas forcément pour nature première de garnir les caisses publiques.

Exercice dans lequel les directions administratives ont démontré un réel savoir faire ... quand on leur donne les moyens d'opérer !

Amménagement du temps de travail à l'Agence française anticorruption

Or, c'est justement là que le bât pourrait blesser. La crainte de voir l'affichage permis de la montée en puissance de l'outil judiciaire, en corollaire d'un affaiblissement du reste, n'est pas vaine.

Par ailleurs, les rapports entre ce service et l'unité qui reste au Ministère de l'Intérieur (BNRDF) sont également à définir concrètement. Car, pour l'instant, on pourrait assister à une certaine concurrence.

Par ailleurs, nous observons que les moyens de démarrage de la mission judiciaire fiscale ne nous semblent pas forcément à la hauteur de l'enjeu et de l'ampleur des changements induits. Au cas d'espèce, c'est peut-être l'administration qui sous-estime elle-même la profondeur des évolutions qu'elle met en œuvre.

En effet, passer en « mode judiciaire » est un changement important en termes d'action au quotidien. Ce n'est pas du tout une évolution à la marge.

Concernant la DGFIP nous nous sommes positionnés favorablement à la création d'une police fiscale, en préconisant un service judiciaire fiscal et douanier placé à Bercy sous l'autorité d'un magistrat. Toutefois nous déplorons les conditions de mise en œuvre au regard des suppressions d'emplois qui touchent à nouveau la DGFIP et au cas particulier la sphère Contrôle Fiscal avec entre autres -37 emplois toutes catégories confondues dans les directions spécialisées du CF. De plus le calibrage de cette police à 30 agents semble sous-dimensionné au regard des enjeux.

Nous avons mis en garde sur une éventuelle concurrence entre ce nouveau service et la BNRDF qui entraînerait une perte des objectifs affichés pour ces deux services. Pour **Solidaires** c'est un moyen supplémentaire en termes d'enquêtes et investigations pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

Solidaires a indiqué qu'il restera vigilant vis-à-vis des collègues qui intègrent ce nouveau service à la fin de leur formation.

Au delà de la création de la Police Fiscale, nous nous sommes inquiétés de l'orientation du CF qui semble se détourner de son objectif premier, celui d'être le pendant du système déclaratif, pour devenir une prestation de conseil auprès des entreprises. Pour rappel la mission de contrôle fiscal est indispensable pour éviter toute concurrence déloyale entre les différents acteurs économiques et faire entrer le montant des impôts dus dans le cadre des recettes budgétaires.

Pour l'ensemble de ces raisons, si nous soutenons le projet en question, nous ne pouvons aller plus loin dans l'enthousiasme.

Solidaires Finances s'est abstenue ainsi que la CGT, FO et UNSA-CGC. La CFDT-CFTC a voté pour.

Tour de passe passe qui consistait à généraliser le régime forfaitaire et à supprimer un jour de RTT.

Solidaires Finances à voté contre ainsi que l'ensemble des délégations fédérales.



En déclaration liminaire, nous avons toutes et tous entendu le témoignage de ma collègue et camarade enquêtrice. Elle nous a rappelé qu'à l'Insee les conditions de travail d'emploi et de rémunération des enquêteurs et des enquêtrices devraient être une préoccupation première et centrale. Dans ce contexte le vote des statuts et des revalorisations de l'encadrement supérieur de l'Insee est pour nous en complet décalage avec les sujets centraux qui devraient être ceux de l'institut.

Statut particulier des administrateurs et inspecteurs généraux de l'INSEE

Solidaires Finances s'est abstenue ainsi que la CGT, FO et UNSA-CGC. La CFDT-CFTC a voté pour.

Il est certain que les enquêteurs et les enquêtrices de l'Insee, qui souffrent aujourd'hui comme elle l'a rappelé percevront, au mieux comme du cynisme, au pire comme une provocation, l'examen et la mise au vote de ces projets de décrets concernant l'encadrement supérieur.

S'agissant de l'encadrement supérieur de l'Insee notre préoccupation et notre avertissement rejoignent celui exprimé avant moi par le camarade de la CGT qui est le maintien de cet encadrement dans le statut de fonctionnaire alors que le projet de loi fonction publique qui nous arrive ouvre «la possibilité de nommer des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire sur des postes de direction de l'Etat», une disposition qui est pour nous clairement en contradiction avec la nécessaire et précieuse neutralité de l'institut.

Pour ce qui est du fond du sujet nous ne nous opposerons pas aux projets de décret que vous soumettez au vote de nos élus parce qu'il contient des gains financiers. Toutefois nous ne l'approuverons pas pour les raisons précédemment évoquées et parce qu'il ne permet pas de satisfaire l'une de nos revendications concernant la carrière des attaché.e.s qui est de permettre aux attaché.e.s hors classe de prétendre au passage au choix dans le corps des administrateurs/administratrices ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Enfin nous vous demandons de nous communiquer le chiffrage financier des mesures salariales contenues dans ces décrets.



Questions Diverses

■ Prime de restructuration des services

De nombreuses modifications sont intervenues sur les différents dispositifs d'aide à la mobilité, dont la PRS. Par le passé, il y avait 2 volets pour la PRS au sein du ministère, un volet géographique au niveau interministériel et un volet fonctionnel du niveau ministériel. Solidaires Finances demande que soient renouvelées et augmentées les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 4 février 2009 fixant pour les agents des ministères économiques et financiers les conditions de modulation de la prime de restructuration de service instituée par le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 :

« Lorsque l'opération de restructuration implique une reconversion professionnelle, l'agent affecté dans un nouveau poste à la demande de l'administration peut percevoir un montant modulé en fonction de l'importance de l'effort de reconversion qui lui est demandé. »

La secrétaire générale s'est dite prête à regarder la faisabilité.

■ Tripode et rapport IGAS :

il s'agissait pour les fédérations de connaître les éléments de réponse qui ont été apportés par les ministres de Bercy au rapport provisoire de l'Igas (où les plafonds d'amiante floqués ont disparu de la description du Tripode ; où la perte d'espérance de vie de 3 à 6 ans des personnels constatée par l'étude épidémiologique est «oubliée» ; où le nombre anormal de morts par tumeur est non mentionné, etc.) et de bien vouloir nous indiquer s'ils ont été intégrés dans le rapport final.

Pour le secrétariat général comme il y a absence contrairement à l'habitude d'une phase contradictoire... il n'y a pas de réponse des ministres... Mais il y aura une réponse du premier ministre La secrétaire générale a néanmoins réaffirmé que les mesures ministérielles ainsi que le plan d'accompagnement ne sont pas remis en cause.

Le 27 février dernier les agents ont «fêté» le 14 éme anniversaire de la démolition du tripode certain.e.s manifestement dans les «hautes sphères», estiment qu'elles et ils peuvent ...encore attendre !

DGFIP, Douane, DGCCRF, INSEE, Administration Centrale, DGE, Pôle 3 E ... rien ne va plus pour les agent.e.s attaqué.e.s de toutes parts (pouvoir d'achat, statut, règles de gestion, emplois, missions, action sociale, retraites, protection sociale, allocations familiales, services hier publics et gratuits, demain privés et payants,...). C'est à un véritable cataclysme que nous préparent de concert et sans vergogne nos responsables administratifs et politiques. Allons nous continuer à faire le dos rond ? Il nous appartient ensemble de nous opposer et combattre ces volontés destructrices. Sachons investir pour l'avenir, notre avenir. Nos colères et nos revendications convergent. L'attachement au service public ne demande qu'à s'exprimer largement. Collectivement mobilisons nous ! Agissons !